

Image not found.

ALERTE AUX OBSTACLES AU COMMERCE



Rapport d'obstacle

Id

1447

Statut

Résolu - Guidance (Jours publié: 1249)

Activité commerciale

Exportation de Sénégal vers Gambie

Date et lieu

15/11/2020 - Sénégal

Description

Bonjour, tout d'abord les bureaux afin de se procurer le certificat phytosanitaire ne sont pas accessible partout et les délais d'obtention long. Pour exemple, vous savez que lorsque nous achetons des produits auprès des petits commerçants nous ne pouvons nous procurer une facture, mais celle-ci est nécessaire pour les services des douanes. Il faudrait assouplir cette procédure.

Type d'obstacle

Il y a un règlement ou une procédure obligatoire dont les exigences sont trop rigoureuses ou auxquels il est difficile de se conformer

Règlement relatif à l'obstacle

Un règlement national: Certification requise par le pays exportateur

Nom du règlement: Certificat phytosanitaire

Produits concernés

030219 - Autres poissons entiers, frais ou refrigeres.(foies, oeufs, laitances

Secteur d'activité

Produits frais et produits agro-alimentaires bruts

Remarques et recommandations finales

Vu la récurrence de ce type de problème, migrer vers la dématérialisation

Historique du rapport d'obstacle

Date	Statut	Détails
26/11/2020	Nouveau	
26/11/2020	En cours de résolution	
26/11/2020	En cours de résolution	Cas rapporté résolu
09/12/2020	Résolu - Guidance	Monsieur, pour l'instant, les services transitaires aident les commerçants à faciliter leurs démarches administratives, surtout lorsque vous avez des produits ne pouvant être justifié par des factures. Pour ce qui est des délais, si votre demande est déposer en conformité à la procédure, avant 11 heures, vous pouvez retirer votre certificat dès 15 heures. Aussi, suite à votre rapport d'obstacle, nous allons engager des discussions afin de trouver des solutions, qui ne seront pas ponctuelles. Merci d'avoir rapporté votre obstacle sur le MAOC.Merci d'avoir rapporté votre obstacle sur le MAOC.